

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

/) E C R E T

087

N°D/2002/...../PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale
VU Le Décret n° 99/04/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre,
VU Le Décret n° 99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets
D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000 ; D/2000/046/PRG/SGG du 3 juin 2000 et
D/2000/050 et 051/PRG/SGG du 7 juin 2000, portant nomination des Membres du
Gouvernement,
VU le Décret n° D/97/064/PRG/SGG du 5 mai 1997, portant attributions et organisation du
Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères ;

D E C R E T E

Article 1er/ Monsieur Alia CAMARA, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général du Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Islamique d'Iran avec résidence à Téhéran.

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 NOVEMBRE 2002



Général LANSANA CONTE